



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cotisations

Question écrite n° 38271

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'ordonnance du 16 juillet 1986 portant sur l'alternance. Certaines personnes représentatives lui ont fait part de leur souhait d'un retour à un mécanisme d'exonération des charges sociales sur les contrats d'adaptation lorsque ceux-ci sont à durée indéterminée, d'une pérennisation de l'exonération des charges sociales sur le contrat de qualification, ainsi que d'une plus grande prise en compte, dans les critères d'attribution des sommes gérées par l'AGEFAL, des efforts réalisés par certains organismes mutualisateurs agréés au profit des entreprises de moins de dix salariés. Il lui demande donc son avis sur ce sujet ainsi que ce qu'il envisage de faire.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38271

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1214